

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1058 - page 2992

62 - Pas-de-Calais

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais.

ASSOCIATION NATIONALE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES.

Objet : contribuer au maintien des principes laïques de neutralité scolaire, d'objectivité et de tolérance sur lesquels repose l'enseignement public; apporter son concours aux présidents des associations sportives scolaires en vue d'améliorer les conditions de vie scolaire des licenciés à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.); conseiller et accompagner directement ou en participation dans l'intérêt des élèves et de leurs familles les présidents des associations sportives qui adhèrent à l'U.N.S.S.

Siège social : 80, rue des hirondelles, 62000 Arras.

Date de la déclaration : 9 juin 2015.